

Rennes le 11/01/2010



Madame, Monsieur,

Les assurances scolaires sont, à chaque rentrée l'une des préoccupations majeures des responsables d'établissement et des parents.

Les décrets ministériels rendent l'assurance individuelle obligatoire pour des activités, de plus en plus nombreuses, faites en dehors du cadre strict de l'établissement (voyages, sorties scolaires, culturelles, sportives...)

Or la gestion administrative de ces assurances est lourde et hélas pas toujours fiable.

Attentif à cette double exigence et dans un souci de service aux familles et à toute la communauté éducative du Groupe Scolaire Notre-Dame du Vieux-Cours, le Conseil d'Administration de l'OGEC a retenu la proposition de la Mutuelle Saint Christophe. Après délibération, il est apparu que la solution la plus fiable était d'assurer systématiquement en individuelle accident, tout jeune qui s'inscrivait chez nous, décision entérinée par l'ensemble des membres présents du Conseil d'Administration dont les représentants de l'APEL.

En effet, cette assurance couvre à la fois les activités scolaires et périscolaires (24 heures sur 24, 365 jours sur 365, c'est-à-dire aussi le soir, le week-end, pendant les vacances...). Elle vous apporte une garantie complète et satisfait aux obligations imposées par les circulaires ministérielles.

La cotisation annuelle, par enfant, sera autour de 7€. Elle apparaîtra sur votre première facture de scolarité.

Comptant sur votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Chef d'Etablissement

Madame LE FOLL